

DDT

131 Faubourg Bannier  
45042 Orléans

Orléans, le 3 mai 2023

**Référence** : PC 045-220-22-00002  
**Projet** : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol  
**Commune** : Nancray sur Rimarde

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du dossier cité en référence.

Le porteur de projet souhaite installer des panneaux photovoltaïques au sol pour une puissance de 7 620,5 KWC sur une superficie de 7ha environ.

Le projet n'a pas d'activité agricole liée.  
Le site est répertorié dans la base BASIAS comme site pollué (ancienne sablière). Il n'est plus déclaré à la PAC depuis au moins 2009.

Nous considérons donc, en accord avec les bases de données à disposition que le projet se situe sur un site dégradé, sans enjeux pour l'activité agricole.

Par conséquent, au vu des éléments à notre disposition, nous émettons un **avis favorable** au projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président de la Chambre  
d'agriculture,

Jean Marie FORTIN

